

Audit de la surveillance financière fédérale dans le domaine de l'asile

Secrétariat d'Etat aux migrations

L'essentiel en bref

Depuis 2008, la Confédération verse environ 1 milliard de francs par an aux cantons pour la prise en charge de la population de l'asile. Des forfaits globaux trimestriels sont calculés par le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) selon les effectifs accueillis sur le territoire cantonal. Le SEM est tenu de vérifier la qualité des données servant de base aux calculs des forfaits et l'utilisation conforme et efficace de ceux-ci par les cantons. Cinq ans après son dernier examen,¹ le Contrôle fédéral des finances (CDF) a audité à nouveau le calcul de ces forfaits ainsi que l'efficacité et l'efficience de la surveillance financière du SEM.

Les résultats de cet audit sont globalement positifs. Le calcul des forfaits est conforme au cadre légal et documenté. Les contrôles du SEM sur la qualité des données sont efficaces grâce à une orientation-risques et à une bonne coordination avec les cantons. Depuis 2016, la surveillance financière s'est aussi développée dans le contrôle de l'information sur l'activité lucrative et la couverture des critères de conformité et d'efficacité. Les exigences légales de coordination de la surveillance financière avec les cantons sont partiellement remplies. Le SEM a organisé sa surveillance financière de manière efficiente compte tenu des limites des systèmes d'information du domaine de l'asile. Toutefois, quatre potentiels d'améliorations ont été détectés.

Actualisation des parts d'aide sociale et d'encadrement des forfaits globaux

Pour mémoire, la part d'aide sociale et d'encadrement représente les deux tiers des subventions versées par la Confédération aux cantons. Malgré une recommandation émise par le CDF en 2017, le SEM n'a pas procédé à un ajustement réel de cette part. Depuis 2008, elle n'a fait l'objet que d'une indexation annuelle à l'indice des prix à la consommation.

L'absence d'actualisation de cette part d'aide sociale et d'encadrement des forfaits globaux est liée à la fiabilité insuffisante des statistiques de l'aide sociale dans le domaine de l'asile. Un projet de modernisation devrait permettre d'ici 2026 une qualité suffisante pour que les statistiques de l'aide sociale servent de base à l'examen des coûts effectifs.

Approche-risques insuffisante sur les cantons

Le SEM suit une approche risques dans sa surveillance financière, mais elle n'est pas suffisamment orientée sur les cantons. De plus, l'alignement des risques sur les activités de surveillance n'est pas garanti.

Le renforcement de l'approche-risques conformément aux exigences de la loi révisée sur les subventions permettra de garantir un meilleur ciblage des ressources de la surveillance financière sur les domaines et les cantons les plus à risques.

¹ Le rapport d'audit PA 15339 est disponible sur le site Internet du CDF (www.cdf.admin.ch).

Communication non systématique des résultats d’audits des cantons

L’article 95 de la Loi fédérale sur l’asile (LAsi) stipule un échange d’informations entre les organes de surveillance financière de la Confédération (SEM et CDF) et les contrôles cantonaux des finances (CCF). S’appuyant sur leur base légale, près d’un tiers des CCF ne transmettent pas au SEM les rapports d’audit réalisés dans le domaine de l’asile.

Le CDF recommande au SEM de définir avec les cantons des modalités afin de lui permettre de remplir les exigences légales sur la communication des résultats d’audit par les CCF.

Amélioration de l’efficacité moyennant une refonte de Finasi coordonnée avec SYMIC

La refonte de l’environnement de calcul Finasi et la généralisation de l’automatisation des opérations de corrections manuelles des données financièrement pertinentes permettront d’améliorer l’efficacité dans l’utilisation des ressources de la surveillance financière du SEM.

Le CDF salue cette démarche. Il insiste qu’il ne s’agit là que d’une étape intermédiaire. Celle-ci devra être coordonnée avec la modernisation du système d’information central sur la migration (SYMIC) et avec la démarche d’harmonisation de l’activité statistique au sein du SEM.